

Taxe d'apprentissage 2025

Une taxe au service de **votre entreprise et des jeunes.**



La taxe d'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'apprentissage est une contribution financière versée par les entreprises pour soutenir le développement des formations, l'insertion et l'orientation professionnel des jeunes.

Elle permet de financer des établissements et des programmes éducatifs qui forment les futurs professionnels dans divers secteurs.

Qu'en est-il du solde de la taxe d'apprentissage ?

Votre taxe d'apprentissage **0,68 %**
de la masse salariale brute

Part principale : **87%** pour le
financement de l'apprentissage
(anciennement quota)

Le solde : **13%** (anciennement
hors quota) Soit **0,09%** de la
masse salariale

Les employeurs peuvent **s'acquitter du solde de la taxe d'apprentissage** en effectuant un versement financier, tout en choisissant librement les établissements qu'ils souhaitent soutenir.



Quels sont les avantages de cette taxe pour votre structure ?



Elle finance les établissements et programmes éducatifs, contribuant à la qualité des formations professionnelles.



Les entreprises peuvent orienter leurs contributions vers les formations qui répondent à leurs besoins spécifiques en compétences.



En investissant dans l'éducation, les entreprises renforcent leur image de responsabilité sociale et d'engagement envers les jeunes et l'avenir.



Elle favorise le développement de compétences adaptées au marché du travail, facilitant l'insertion professionnelle des jeunes.



Les contributions permettent de financer des équipements et des technologies de pointe.





Donnez du sens à votre engagement

En versant votre taxe d'apprentissage, **vous soutenez des projets qui aident les jeunes** à s'informer, à exercer leurs droits et à construire leur avenir professionnel.

Pourquoi choisir Info Jeunes Sud Provence - Alpes-Côte d'Azur ?

Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, est une association de loi 1901 **qui accompagne les jeunes en leur offrant des informations fiables et gratuites.**



- Une ressource pour les jeunes de 11 à 30 ans, leurs familles et les professionnels de la jeunesse.



- Un réseau de 68 structures labellisées Information Jeunesse



- Un accueil, de la convivialité, des échanges



- Des ressources thématiques comme l'emploi, formation, orientation, mobilité internationale, santé, logement, volontariat, accès au droit, etc.



- De nombreuses ressources numériques, sites internet, réseaux sociaux, newsletter, vidéos, wifi et ordinateurs à disposition.



- Une éducation à l'information.



Versez votre taxe d'apprentissage en suivant les étapes suivantes :

1

À partir du 27 mai, accédez à la plateforme SOLTÉA (soltea.gouv.fr).

2

Connectez-vous à votre espace privé en tant qu'« entreprise assujettie » pour accéder au moteur de recherche.

3

Indiquez le SIRET 49348052900012, « CRIJ Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur » ou « Centre Régional Information Jeunesse Sud Provence- Alpes- Côte d'Azur».

4

Renseignez le pourcentage de votre souhait d'affectation vers le CRIJ (ex : 100% numéro de siret : **49348052900012**).

5

À partir de votre déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via la DSN, l'URSSAF et la Caisse des dépôts réalisera les virements selon vos vœux.

Notre numéro de Réf Soltéa : YBE715181



En voir plus sur Sol Téo



Pour tous renseignements :

administration@infojeunesudprovencealpescozedazur.fr

ou

Marie Nitimihardjo

mnitimihardjo@infojeunesudprovencealpescozedazur.fr

Merci de

votre confiance

Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

96 La Canebière 13001 Marseille

www.infojeunes-paca.fr

